

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

225 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par DOMOFrance pour la construction de 28 logements locatifs sociaux (17 PLUS-11 PLAI) à la suite d'une acquisition en VEFA, "Chemin de la Guillaumie", Commune de Sanilhac

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 23 avril 2026 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de DOMOFrance répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- une opération participant au développement de la mixité sociale et au renforcement de l'offre locative sociale sur le territoire communal,
- une configuration de logements qui permet de cibler les familles : 28 logements individuels de type 3 et 4 qui répondent aux exigences de performance énergétique RE 2020 et bénéficient d'une implantation attractive,

Et que le règlement d'intervention de l'agglomération prévoit d'attribuer une aide de base PLAI, PLUS de 1500 € par logement construit,

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Sanilhac par délibération du 5 juin 2026, soutient également cette opération de construction de ces 28 logements locatifs sociaux individuels à hauteur de 42 000 € (1500 €/logements)

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 42 000 € conformément au règlement d'intervention sur le parc social, et correspondant au financement de 0,74 % de l'opération

Fait à Périgueux, le 31.07.2026

Le Président
Jacques AUZOU

Affiché le

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260731-DEC2026041-AR



Construction de 28 logements locatifs sociaux individuels à la suite d'une acquisition en VEFA

Cette opération porte sur la construction de 28 maisons individuelles comprenant 12 T3 et 16 T4, de plain-pied et R+1, disposant chacune d'un jardin privatif avec terrasse ainsi que de deux places de stationnement. Elle comprend 17 logements financés en PLUS et 11 logements financés en PLAI, dont 2 logements adaptés, et s'adresse prioritairement à un public familial.

Les logements atteignent le niveau de performance énergétique requis par la RE 2020 – palier 2028, grâce à l'installation d'équipements économes en énergie et en eau, notamment, un chauffe-eau thermodynamique pour la production d'eau chaude, des chasses d'eau 3/6 litres, des mitigeurs avec limiteurs de débit, une VMC hygro B à très basse consommation et des ampoules LED. Ils bénéficient d'une implantation attractive, à moins de 3 kilomètres des commerces et des services. Les travaux débutent en janvier 2026 et la réception est prévue le 1^{er} trimestre 2028.

Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logement	Forme	Nombre de logements				Surface habitable (M²)	Loyer Mensuel	
		PLAI Adapté	PLAI	PLUS	Total		PLAI	PLUS
T3	INDIVIDUEL	2	3	7	12	71,59	5,71 €/m2	6,43 €/m2
T4	INDIVIDUEL		6	10	16	85,85	5,71 €/m2	6,43 €/m2
TOTAL		2	9	17	28			

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses directement liées à l'opération	Montant Des Dépenses HT	Ressources	Montant
Acquisition Foncière/immobilière	96 003,52 €	Emprunts :	4 327 804,00 €
Travaux	4 800 176,00 €	Prêt CDC PLUS Foncier	776 785,00 €
Divers	323 411,38 €	Prêt CDC PLUS	1 918 318,00 €
		Prêt CDC PLAI Foncier	500 846,00 €
		Prêt CDC PLAI	1 131 855,00 €
		Subventions :	188 900,00 €
		Subvention ETAT PLAI	64 900,00 €
		Subvention ETAT PLAI Adapté	40 000,00 €
		Subvention LE GRAND PERIGUEUX-Aide de base PLAI	16 500,00 €
		Subvention LE GRAND PERIGUEUX-Aide de base PLUS	25 500,00 €
		Subvention COMMUNE-Aide au logement PLAI	16 500,00 €
		Subvention COMMUNE-Aide au logement PLUS	25 500,00 €
		Fonds Propres	1 129 414,46 €
TOTAL	5 219 590,90 €		
TTC	5 646 118,46 €		5 646 118,46 €